

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2024

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	0.8397 \$	0.8397 \$	0.8397 \$
Service de la dette	0.3196 \$	0.3196 \$	0.3196 \$
Total - Catégorie résiduelle	1.1593 \$	1.1593 \$	1.1593 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0.8397 \$	0.8397 \$	0.8397 \$
Service de la dette	0.3196 \$	0.3196 \$	0.3196 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	1.1593 \$	1.1593 \$	1.1593 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.2003 \$	3.2003 \$	3.2003 \$
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.3397 \$	3.3397 \$	3.3397 \$
Service de la dette	0.3196 \$	0.3196 \$	0.3196 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.5199 \$	3.5199 \$	3.5199 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.6593 \$	3.6593 \$	3.6593 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.6723 \$	3.6723 \$	3.6723 \$
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.7472 \$	3.7472 \$	3.7472 \$
Service de la dette	0.3196 \$	0.3196 \$	0.3196 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	3.9919 \$	3.9919 \$	3.9919 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	4.0668 \$	4.0668 \$	4.0668 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation d'eau

Pour chaque unité d'habitation (logement)	180.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	60.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires (local) non muni d'un compteur	180.00 \$

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE DE LA CONDUITE	COMPENSATION DE BASE (ANNUELLE)	LIMITE DE CONSOMMATION PAR PÉRIODE DE 4 MOIS *
16 mm	247,50 \$	150 000 litres
19 mm	247,50 \$	150 000 litres
25 mm	495,00 \$	300 000 litres
38 mm	825,00 \$	500 000 litres
50 mm	1 237,50 \$	750 000 litres
75 mm	2 475,00 \$	1 500 000 litres
100 mm	4 125,00 \$	2 500 000 litres
150 mm	6 600,00 \$	4 000 000 litres
200 mm et plus	8 250,00 \$	5 000 000 litres
Excédent de consommation de 0,70 \$ par 1 000 litres excédentaires		

* Taux de conversion : 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2024

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation (logement)	245.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	75.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	25.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	1 150.00 \$
4 verges cubes	2 300.00 \$
6 verges cubes	3 450.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 245 \$)	0.20 \$

COMPENSATION

Taxe spéciale - rue de l'Église	51.6680 \$ / mètre de front
Compensation - rue du Rond-Point	1 033.36 \$ / immeuble imposable